



Héritage mon fils peut il m exploité de mon héritage

Par **Lyly70**, le **17/06/2017** à **13:55**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir si mon fils peut me voler mon héritage ? Il est très proche de ses grands-parents car ils ont des sous et moi non, il ne veut plus me voir. Pour ces raisons (je n'ai qu'à peine le smic) et mon fils gagne relativement bien sa vie, il a droit à tout vis à vis de mes parents, mais moi, rien, aucune aide. Je voudrai juste préciser que cela ne me dérange pas qu'ils l'aident, c'est juste ma crainte qu'ils lui lèguent tout et rien à moi. Je suis fille unique et je n'est qu'un fils.rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **17/06/2017** à **14:30**

bonjour,rnde son vivant, une personne peut disposer comme elle l'entend de son patrimoine y compris aux moyens de donations ou legs.rndans votre cas, vos parents peuvent faire des donations et/legs à leur petit fils.rnles comptes seront faits au décès de vos parents.rncontrairement à ce que vous écrivez, votre fils ne vous vole votre héritage, ce sont vos parents qui veulent avantager votre fils.rnsalutations

Par **Visiteur**, le **17/06/2017** à **21:23**

Bonsoir,rnLa réserve héréditaire dont vous bénéficierez obligatoirement au décès de vos parents et de 50%.rnIls peuvent donc faire ce qu'ils veulent de l'autre moitié de leur patrimoine et si à ce moment là, vous constatiez des avantages excessifs au profit d'une autre personne,

vous pourriez intenter une action en justice pour atteinte à votre réserve.